

Association « Au Cœur de Soi »
N° W381015121



1, Avenue Louis Gérin
38580 ALLEVARD

BULLETIN D'INSCRIPTION

**Au séminaire du Guérisseur
3 et 4 septembre 2022**

Nom et prénom :

Adresse :

Tél et Mail :

Régime alimentaire : - Normal
- Végétarien

Choix du logement : - Dortoir
- Chambre double avec supplément de 10€/personne
- Si choix d'arriver la veille, les frais supplémentaires sont à votre charge.

Merci de bien vouloir nous en informer pour que nous puissions prévenir le gîte.

Validation de l'inscription:

Veillez nous envoyer par courrier à l'adresse ci-dessous, ce bulletin rempli et signé avec le règlement intérieur accepté et signé, accompagnés du chèque d'arrhes de 150€, à l'ordre de « *Au Cœur de Soi* ».

**Association «Au Cœur de soi»
1, avenue Louis Gérin
38580 ALLEVARD**

Règlement et impératif :

Les arrhes ne sont encaissées qu'une fois le stage effectué.

Elles seront remboursées en cas de désistement si celui-ci a lieu jusqu'à 15 jours avant la cession concernée, et seront conservées si le désistement a lieu moins de 15 jours avant le début, sauf cas de force majeure.

la consommation de plante et autres produits psychotropes est strictement interdite, en respect avec la loi française et notre vibration personnelle.

Dans la Joie de célébrer le Vivant en votre compagnie.

Date et signature, précédées de «Lu et approuvé»



**RÈGLEMENT INTÉRIEUR
2022**

Le règlement intérieur a la même force obligatoire pour tous les membres que les statuts associatifs.

Nul ne pourra se soustraire au règlement puisque accepté lors de la signature.

Art 1 /Santé

Chaque adhérent de l'association, déclare:

- Être sain de corps et d'esprit.
- Ne pas être sous traitement médicamenteux lourd.
- Ne pas consommer de drogues ni alcool avant les exercices proposés par l'association.

Art 2 /Confidentialité

Chaque adhérent de l'association, déclare:

- Respecter la confidentialité des sujets abordés lors de séminaires ou soirées, afin de préserver l'intimité et la vie privée des participants.
- S'engager à ne pas prendre de photos ou enregistrements divers sans l'accord des participants et des intervenants.

Art 3/ Responsabilité

L'association décline toute responsabilité en cas de non respect des articles 1 et 2 du présent règlement.

Le non respect de ce règlement ou toute attitude perturbatrice est susceptible d'entraîner l'exclusion du pratiquant sur décision du bureau de l'association.

Je soussigné(é) :

avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur de l'association « Au Cœur de Soi ».

Date:

Signature: